

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet LE FIEF SORIN sur la commune principale de l'AIOT Le Fief Sorin 85300 FROIDFOND.

La référence de votre dossier est A-3-QFOQ6PSHO et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/05/2023 à 11h15 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **45078978900010**

Raison sociale **GAEC LA JOUSSELANDIERE**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LA PETITE JOUSSELANDIERE

85300 FROIDFOND

Signataire

Qualité : **associé du GAEC**

Référent

Fonction : **associé du GAEC**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **LE FIEF SORIN**

Description des activités :

Situation connue : Le GAEC la Jousselandière exploite deux sites avec des ateliers d'élevage : - La Petite Jousselandière avec un troupeau de 80 vaches allaitantes et la suite, ainsi qu'un atelier d'engraissement de 80 bovins et 1650 m3 de stockage fourrage => déclaration du 06/07/2017 - Le site du Rorthais avec 150 vaches laitières et la suite et 2 400 m3 de stockage fourrage => déclaration du 06/07/2017 Deux autres bâtiments sont utilisés pour du stockage de matériel à la Ferronnière. La SAU actuelle de l'exploitation est de 230 ha. Projet : Le présent dossier est fait suite à la reprise du site de Fief Sorin précédemment exploité par le GAEC l'avenir et soumis au RSD (Règlement Sanitaire départemental). Ce site est repris dans le cadre de l'installation de Mickaël au sein du GAEC. Le site du Fief Sorin compte : - 3 bâtiments pour l'élevage de bovins - 1 fumière - 1 fosse - 2 bâtiments pour le stockage du fourrage Le projet de reprise du site du Fief Sorin n'implique pas d'augmentation d'effectifs. Le nouveau site servira pour « desserrer » le logement des animaux. Le site du Fief Sorin accueillera des génisses et quelques bovins à l'engraissement mais en dessous du seuil de la déclaration (< 50 bovins). la présente déclaration concerne les deux bâtiments de stockage de fourrage pour un volume de 1330 m3. La reprise du site s'accompagne de la reprise de surface pour atteindre 346 ha. Le plan d'épandage mis à jour est également joint à ce dossier.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Le Fief Sorin

85300 FROIDFOND

X : 337788

Y : 6649585

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 1330 m3	DC	les 1330 m3 sont répartis dans deux bâtiments

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **4000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

L'exploitation produit du fumier compact et très compact de bovins et des effluents peu chargés (purins de fumière et eaux blanches et vertes de salle de traite). Sur le site de la Petite Jousselandière, les effluents peu chargés sont traités par une filière de traitement validée : BTS + lagunes bâchées + massifs filtrants végétalisés. Sur le site du Rorthais et du Fief Sorin, les effluents sont stockés en fosse. L'exploitation importe du lisier de canard d'une exploitation voisine du site du Fief Sorin. Les effluents sont épandus sur les terres de l'exploitation. Les quatre parcelles situées à Bouin et Saint Gervais sont situées dans la zone Natura 2000 du Marais Breton et dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Il n'y a aucun épandage d'engrais organique ou minéral sur ces parcelles. Elles sont uniquement fauchées. Le plan d'épandage et le DEXEL ont été mis à jour et sont disponibles sur l'exploitation.

Numéro

Pacage

085029569

Nom exploitant

GAEC LA JOUSSELANDIERE

îlot

1

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **346**Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **42522**A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **42522**A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **36205**B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **6317**Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **4**Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON****Elimination des déchets et résidus de l'exploitation**

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Déchets classiques d'une exploitation d'élevage bovin : bâches ensilage, film enrubannage, bidons vides, ficelles....les déchets sont triés et apporter à la coopérative pour être traités par une filière adaptée.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON****Disposition en cas de sinistre**Précisez : **point d'eau naturel**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
extincteur sur le site

Natura 2000L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON****Prescriptions applicables**

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON****Clause filet**

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plan orthophoto JOUSSELANDIERE1.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan orthophoto JOUSSELANDIERE2.pdf